

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
06/04/2021

Dossier complet le :
06/04/2021

N° d'enregistrement :
2021_5327

1. Intitulé du projet

Crématorium animalier de LE MEUX (60 880), Rue de la Grande Prée

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale FUNECAP - SCA

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale M. JULIEN FAVIER

RCS / SIRET 8 8 7 9 4 3 6 8 6 0 0 0 1 4 Forme juridique SASU

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1. Installation Classée pour la Protection de l'environnement	Autres ICPE soumises à autorisation : en vertu de la rubrique 2740 « Incinération de cadavres d'animaux » de la nomenclature ICPE.
48. Crématorium	Crématorium pour animaux avec deux appareils de crémation filtrés article 2.7 Déchets soumis à la rubrique A-1 DASRI art R1335 du CSP, entreposage arrêté du 20/05/2014 inférieur à 100kg/semaine

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Construction et exploitation d'un crématorium animalier constitué d'une partie accessible au public (ERP de cinquième catégorie) et d'une partie technique non accessible au public équipée de deux appareils de crémation filtrés.
Le terrain d'assiette est situé dans la zone industrielle Le Meux à LE MEUX, qui est une zone dédiée aux activités professionnelles en bordure de la départementale D200

Ce terrain est libre de toute construction et aucune démolition n'est donc requise. Aucune autre modification que l'implantation du crématorium et de ses espaces extérieurs n'est prévue.

Annexe 02 - Plan cadastral

Annexe 03 - Plan de situation au 1-25 000

Annexe 04 - Photographies du site

Annexe 05 - Plan de Masse

Annexe 06 - Plan du bâtiment et bilans des surfaces

Annexe 14 - Descriptif sommaire des travaux

4.2 Objectifs du projet

Sur le million d'animaux de compagnie qui décèdent chaque année chez les vétérinaires, environ 80% sont envoyés vers des crématoriums pour animaux (marché en croissance continue depuis 25 ans et la prise de conscience que l'équarrissage n'était pas une solution suffisamment digne pour traiter ces corps). Il existe seulement 25 installations de ce type sur le territoire national et la qualité de service proposée par le leader du secteur (plus de 90% de part de marché) pourrait, selon les vétérinaires être considérablement améliorée.

C'est pourquoi le groupe Funecap (#2 des services funéraires en France et de la gestion de crématoriums pour humains) et le groupe Sacpa (leader français de la gestion de l'animal en zone habitée) ont décidé d'allier leurs forces pour constituer une alternative solide aux autres acteurs du marché à travers la société Funecap SCA.

Le groupe envisage notamment d'améliorer significativement les services proposés à toutes les parties prenantes :

- pour les vétérinaires : de meilleurs prix et de meilleurs délais de réception des corps
- pour les familles : des nouveaux services (cérémonie, digital) et une meilleure traçabilité
- pour la communauté : un respect total de l'environnement avec des équipements filtrés même quand cela n'est pas réglementairement obligatoire

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux sont des travaux de construction courantes.

le chantier sera réalisé en une phase.

La parcelle de forme plutôt rectangulaire, permet l'implantation d'un bâtiment de la même forme avec une séparation franche entre la partie technique et la partie accessible au public.

Les premières reconnaissances de sol permettent d'envisager un système de fondation superficiel. La phase de travaux sera courte avec une durée prévisible de 8 mois et se limite à l'emprise foncière du site.

le bâtiment est constitué d'une dalle sur terre plein avec une élévation en structure métallique fabriquée en atelier et assemblée sur site.

Nous distinguons la partie technique de la partie publique par une séparation coupe feu en parpaings et structure fusible.

les parois verticales extérieures sont composées de bardage extérieur métallique micro-nervuré.

Le choix des matériaux a été pensé dans le cadre d'une déconstruction propre avec revalorisation des matériaux de recyclage.

La description du principe constructif est détaillée en annexe 14

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'implantation du projet sur le site permet de créer 2 accès depuis le domaine public. Cela permet de dissocier la partie accueil du public de la partie technique.

Les animaux décédés arrivent par camions réfrigérés, moyen ou gros porteur, et sont traités dans la partie technique.

Il est prévu entre 20 000 et 30 000 crémations par an, les animaux concernés sont des animaux de compagnie compris les équidés.

La partie accessible au public permet aux visiteurs de récupérer les cendres de leurs animaux dans un cadre de qualité. Cette zone bénéficie d'un parking agrémenté d'un aménagement paysager.

Le flux global de véhicule attendue sur l'installation est de l'ordre de 50 passages jours. Les infrastructures routières le permettent sans modification.

Le crématorium comprendra deux appareils de crémation filtrés suivant les normes en vigueur.

Le crématorium sera soumis aux dispositions de l'arrêté du 6 juin 2018 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'autorisation au titre de la rubrique n° 2740 de la nomenclature des ICPE

Arrêté et tableau des polluants annexe 13

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à autorisation environnementale au titre des ICPE rayon d'affichage d'1 km (régime A-1).

Le projet est soumis à permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie de la parcelle	5 630 m ²
Surface de plancher	841 m ²
Superficie des voiries et parking	3 053 m ²
Superficie des espaces verts et terrain naturel	1 555 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 9° 3 5' 4 2 " 70 Lat. 0 2° 7 5' 3 2 " 73

Parcelles

ZD 750

ZD 857

Rue de la Prée

60880 LE MEUX

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐

Non ☐

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	ZNIEFF I la plus proche à 1,0 km ZNIEFF 220013816 ZNIEFF I la plus proche à 1,2 km ZNIEFF 220014322 ZNIEFF II la plus proche à 4,1 km ZNIEFF 220420015 Voir Annexe 08 - Localisation des sites à enjeux environnementaux
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Voir Annexe 08 - Localisation des sites à enjeux environnementaux
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	le projet ne se situe pas dans un rayon de protection des monuments historiques de 500m. Le monument le plus proche est à 1,4km : Château au Meux
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	La zone de projet n'est pas concernée par le risque d'inondation P.P.R.I. révisé le 20 juillet 2020 Annexe 09 - P.P.R.I. et Volume de Compensation Annexe 11 - Descriptifs des Risques - Géorisques
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Le site est un ancien terrain agricole
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Sites Natura 2000 les plus proche : * 1,2 km pour la directive oiseaux FR 2212001 Annexe 08 - Localisation des sites à enjeux environnementaux
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	L'eau consommée par le crématorium proviendra du réseau communal d'eau potable. Les utilisations de l'eau concerneront les besoins en eau potable estimés autour de 0.5m ³ par jour.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	La nature de la construction d'un bâtiment à structure légère sans niveau de sous sol n'entraîne pas de pompage.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Lors du terrassement les terres décapées permettront la mise à niveau du terrain d'assiette. Le volume de terre à traiter est estimé à 400 m ³
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	Non pour les raisons énoncées ci dessus, le rapport déblais remblais sera nul.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Le site d'implantation du projet n'est concerné par aucun zonage de type ZNIEFF, réserve naturelle ou Natura 2000 En phase chantier, il existe de faibles nuisance liées au bruit des engins, poussières, vibrations etc... qui sont des impacts ponctuels. En phase exploitation, circulation de 50 véhicules jours, dégagement lumineux en fin de journée l'hiver pour l'accueil du public en corrélation avec la norme PMR notamment.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Aucune incidence compte tenu de l'éloignement du projet vis à vis des zones type Natura 2000 4,7 km Annexe 08 - Localisation des sites à enjeux environnementaux

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	Aucune incidence compte tenu de l'éloignement du projet vis à vis des zones énumérées au 5.2.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le terrain a été à usage agricole mais n'est plus cultivé. Il est désormais situé dans une zone Industrielle. Dans le cadre du projet, il sera en outre largement végétalisé en comparaison des autres terrains et activités de la zone
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Exposition sismique très faible Commune exposée aux retrait-gonflements des sols argileux : Oui Présence de Radon potentiel de catégorie faible. Annexe 11 - Descriptifs des Risques - Géorisques
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	Les rejets atmosphériques engendrés par le projet respectent les recommandations des autorités sanitaires. Les réactifs usagés issus des traitements des fumées sont pris en charge par Véolia et partent en centre d'enfouissement voir contrat joint Annexe 15 - Contrat EMTA et Annexe 13 - Approche des dispersions atmosphérique Le projet respectera en outre l'arrêté du 7 septembre 1999 relatif aux modalités d'entreposage des déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés et des pièces anatomiques, modifié par arrêté du 20 mai 2014
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	Le trafic engendré par le crématorium reste faible, au maximum 50 véhicules jour.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☐	☐ ☒	Les aéroréfrigérants liés aux lignes de filtrations dégagent 45 db pendant certaines phases de refroidissements des fumées. ces valeurs restent très faibles avec un fonctionnement diurne uniquement.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	En dehors de la période de chantier, le crématorium ne générera pas de vibrations
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒ ☐	☐ ☒	Le seul dégagement lumineux se fera en fin de journée ou pendant les journées d'hiver pour l'accueil du public en corrélation avec la norme PMR notamment.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Les principales émissions atmosphériques sont celles générées par les appareils de crémations. Ces émissions sont rejetées au niveau des cheminées après avoir subi un traitement par filtration. Les émissions atmosphériques sont essentiellement composées de gaz de combustion, poussières, métaux, dioxines/furanes, acide chlorhydrique et COV. Les équipements de crémations performants assureront des rejets dans l'atmosphère inférieure aux valeurs limites de rejets réglementaires. Annexe 13 Tous les 6 mois les contrôles au niveau des IP, CO, COV sont vérifiés par un BC.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Eaux domestiques Les eaux de lavage des sols, bacs, chambres froides, véhicules sont traitées via une station UV avec filtres et résines avant rejets au tout à l'égout. Un stockage des eaux d'incendies est prévu dans notre projet. Les eaux de ruissellements seront traitées via un séparateur d'hydrocarbures avant infiltration dans le terrain. Un confinement total du réseau est prévu en cas de pollution accidentelle ou d'incendie.
	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Le crématorium rejette des effluents de type domestiques inférieure à une dizaine d'équivalent habitants. Les eaux usées seront collectées par le réseau d'eaux usées existant.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Les déchets ménagers liés à l'activité humaine sur le site seront triés et éliminés via la filière de ramassage communal. Les déchets issus du traitement des gaz de combustion appelés réactif usagé seront stockés dans des contenants hermétiques et envoyés dans un centre d'enfouissement Solitop filiale de Veolia voir contrat EMTA en annexe. Annexe 15 - Contrat EMTA

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	La qualité architecturale du projet est largement supérieur aux autre lots construits de la zone d'activité.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le terrain d'assiette du projet est situé dans une zone d'aménagement concerté qui reçoit des activités artisanales

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

- Appareils neufs et conforme aux règlements en vigueur
- Gestion des eaux usées, eaux pluviales et eaux de voiries maîtrisée
- Surveillance et maitrise des émissions dans l'air (fumés, bruits)
- Plage horaire de fonctionnement diurne
- Livraison des animaux décédés à température négatives, pas de risque sanitaires

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Plusieurs raisons nous conduisent à considérer qu'une évaluation environnementale n'est pas nécessaire.
 Tout d'abord, le projet doit s'implanter dans une ZAC précisément destinée à l'accueil d'activités artisanales, éloignée de tout espace protégé.
 Ensuite, il sera en tout état de cause soumis à autorisation environnementale, de sorte que s'il n'est pas soumis à évaluation environnementale et donc à étude d'impact, il donnera néanmoins lieu à une étude d'incidence environnementale (articles R. 181-13 et R. 181-14 du code de l'environnement).
 Enfin, nous disposons d'une réelle expérience en termes de crémation

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☐
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☐
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet		
Annexe 02 - Plan Cadastral	Annexe 03 - Plan de situation au 1-25 000	Annexe 04 - Photographies du site
Annexe 05 - Plan de Masse	Annexe 06 - Plan du bâtiment et bilan des surfaces	Annexe 07 - Plan des abords
Annexe 08 - Localisation des sites à enjeux environnementaux	Annexe 09 - P.P.R.I. et Volume de Compensation	
Annexe 10 - Localisation des sites à enjeux technologiques	Annexe 11 - Descriptifs des Risques - Géorisques	
Annexe 12 - Incidence acoustique du crématorium	Annexe 13 - Approche des dispersions atmosphériques des rejets	
Annexe 14 - Descriptif sommaire des travaux	Annexe 15 - Description des fours	Annexe 16 - Contrat EMTA

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

PARIS

le,

02/04/24

Signature

